

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BRETTEVILLE SUR LAIZE**

Séance du 9 Janvier 2020

L'an deux mille vingt et le 9 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Bruno FRANCOIS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	17	16

Présents : MM. FRANCOIS Bruno, PIERRE Claude, LEBOULANGER Christine, GOUJON Jean-Pierre, Agnès BOYER, MARTIN Jean-Luc, COSSERON Véronique, CHESNEAU Franck, MEZOU Yves, Jean-Claude BRETEAU, GUESNON Laurent

Date de la Convocation
2/01/2020

Absents excusés : Hélène BEFFY donne pouvoir à Claude PIERRE
MARTINOFF Nathalie donne pouvoir à Véronique COSSERON
Ghislain THOMINE donne pouvoir à GOUJON Jean-Pierre
BOUJRAD Abderrahman donne pouvoir à Jean-Claude BRETEAU
Caroline GOUHIR donne pouvoir à FRANCOIS Bruno

Absente non excusée : MADELAINE Carole

Date d’Affichage
2/01/2020

A été nommé secrétaire de séance : PIERRE Claude

RESUME

Informations

M. le maire donne lecture de 2 devis signés concernant les travaux à exécuter sur le local communal situé 2, rue du Général de Gaulle avant sa location pour l'installation d'un cabinet de réflexologie, soit :

* ACEA pour un montant de 943.20€ TTC

* SAVARY BOYER PEINTURE pour un montant de 1 842€ TTC.

M. le maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par **INOLYA pour une garantie d'emprunt concernant les 10 logements intermédiaires** à construire rue de la Criquetière et qu'il conviendra de délibérer ultérieurement lorsque le dossier de prêt sera définitif.

N°01-09-01-2020 BAIL CABINET DE REFLEXOLOGIE AU 2, RUE DU GENERAL DE GAULLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'établir **un bail d'une durée de 1 an, à compter du 1^{er} Février 2020, à Mme BRIAND Anne-Laure** concernant l'installation d'un cabinet de réflexologie dans notre local communal situé 2, rue du Général de Gaulle et ce **pour un loyer mensuel de 250€.**

Après délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce bail dans les conditions ci-dessus définies et l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

N°02-09-01-2020 CONVENTION INDEMNISATION RELATIVE A L'UTILISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'une convention d'indemnisation relative à l'utilisation d'équipements sportifs de la commune (cette dernière étant propriétaire d'équipements sportifs les met à disposition gratuitement au collège de Bretteville sur Laize). Dans ce cadre, le Conseil Départemental indemniserà la commune pour cette mise à disposition.

Après délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

N°03-09-01-2020 CONVENTION DE PRET DE LA SALLE DES FETES ET SALLE DE CINEMA POUR LA DANSE DU COLLEGE

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'une convention établie entre l'association sportive du collège du Cingal de Bretteville sur Laize et la commune quant à l'utilisation et le prêt

de la salle des fêtes et de la salle de cinéma afin d'y pratiquer les cours de danse avec les élèves les mercredis après-midi.

Après délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

N°04-09-01-2020 AVENANT N°1 MISSION MAITRISE D'ŒUVRE ACEMO AMENAGEMENT SECURITE RUE DE QUILLY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'étudier l'**avenant N°1 concernant l'aménagement de sécurité de la rue de Quilly, et ce pour un montant 1 927€ HT soit 2 312.40€ TTC.**

En effet, pour des contraintes économiques, ces travaux ont été scindés en 2 sections et nécessitent 2 marchés de travaux (section 1 et section 2) ce qui implique pour la mission de maîtrise d'œuvre 2 DCE et 2 analyses des offres (mission ACT), et 2 réceptions de travaux (mission AOR).

Le montant global du marché de maîtrise d'œuvre s'élève donc à 15 941€ HT soit 19 129.20€ TTC.

Après délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

N°05-09-01-2020 REFLEXION SUR LE PASSAGE EN PRIORITE A DROITE SUR LA RD 23

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de **réfléchir au passage en priorité à droite ou non sur la RD 23** hors le carrefour avec la RD 183 venant de Saint-Sylvain et le chemin rural allant au centre équestre situé sur la rue de la Criquetière.

Après délibéré le Conseil Municipal **à l'unanimité décide du passage en priorité à droite sur la RD 23 hormis** le carrefour avec la RD 183 venant de Saint-Sylvain et le chemin rural dénommé « chemin du champ breton » allant au centre équestre situé sur la rue de la Criquetière et autorise le maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

N°06 – 09-01-2020 – PAIEMENT INVESTISSEMENT N°1 2020

Monsieur le maire précise aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'autoriser le paiement des factures relatives à l'investissement.

Comptes :

I – BUDGET COMMUNAL :

1641 : Emprunts Gendarmerie :

- Prêt N° MIN261145EUR : 49 523.31 €
- Prêt N° MIN208786EUR : 31 344.76 €

1641 : Emprunts Perception :

- Prêt N° 52013595099 : 13 860.00 €

II – BUDGET ASSAINISSEMENT :

1681 : AESN – Prêt – 108229 – 1 : 4 998.93 €

1681 : AESN – Prêt – 104521 – 1 : 4 948.00 €

Pour régulariser cette situation, le code général des collectivités territoriales (CGCT) précise la procédure à suivre ainsi que le cadre légal à respecter (article L1612-1).

Après en avoir délibéré et afin d'éviter les intérêts moratoires, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à régler les factures liées à l'investissement dans les limites précisées par le CGCT, c'est-à-dire dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Et publication Ou notification

Pour copie conforme
Le Maire : Bruno FRANCOIS